



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 17 décembre 2022

Membres en exercice : 9	<i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER</i>	Date de la convocation:
Présents : 8	Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS	
Votants : 8	Représentés:	
Pour : 8	Excusés: Marc VALLVE	
Contre : 0	Absents:	
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Amandine RAUZY	

Objet: AJUSTEMENT SIVBTP

Délibération n°: DE_2023_006

Le Maire explique que dans le cadre de la sincérité budgétaire et de l'examen de mise en conformité des éléments de la balance de la commune affectés par l'intégration dans la commune des anciens actifs et passifs du SIVBTP, le maire explique la nécessité d'autoriser le comptable du SGC de FOIX à comptabiliser les opérations non budgétaires suivantes :

NUMÉRO DE COMPTE	A CRÉDITER	A DÉBITER
1068	1 141.92 €	
4582001		1 141.92 €
	1 141.92 €	1 141.92 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le comptable du SGC de FOIX à comptabiliser les opérations non budgétaires mentionner dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 009-210902490-20221217-DE 2023_006-DE